

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit : le Conseil municipal de La Macaza, tiendra une assemblée publique de consultation et statuera sur des demandes de dérogations mineures lors de la séance du 10 août 2015 à 19h à la salle du conseil située au 53, rue des Pionniers, La Macaza. La demande suivante sera expliquée et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à celle-ci.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
Matricule 0635-38-8777 Lot P15, C-2, rang ER, Canton Marchand	Accepter une dérogation à l'article 7.2.2 du règlement de zonage numéro 219, soit : la construction d'un pavillon de repos de style "gazebo" à \pm 5 mètres de la marge avant. Alors que le règlement stipule que la marge avant devrait être de 8 mètres.

Les personnes intéressées pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LA MACAZA CE 15^e JOUR DE JUILLET 2015

Diane L'Heureux,
Directrice générale
